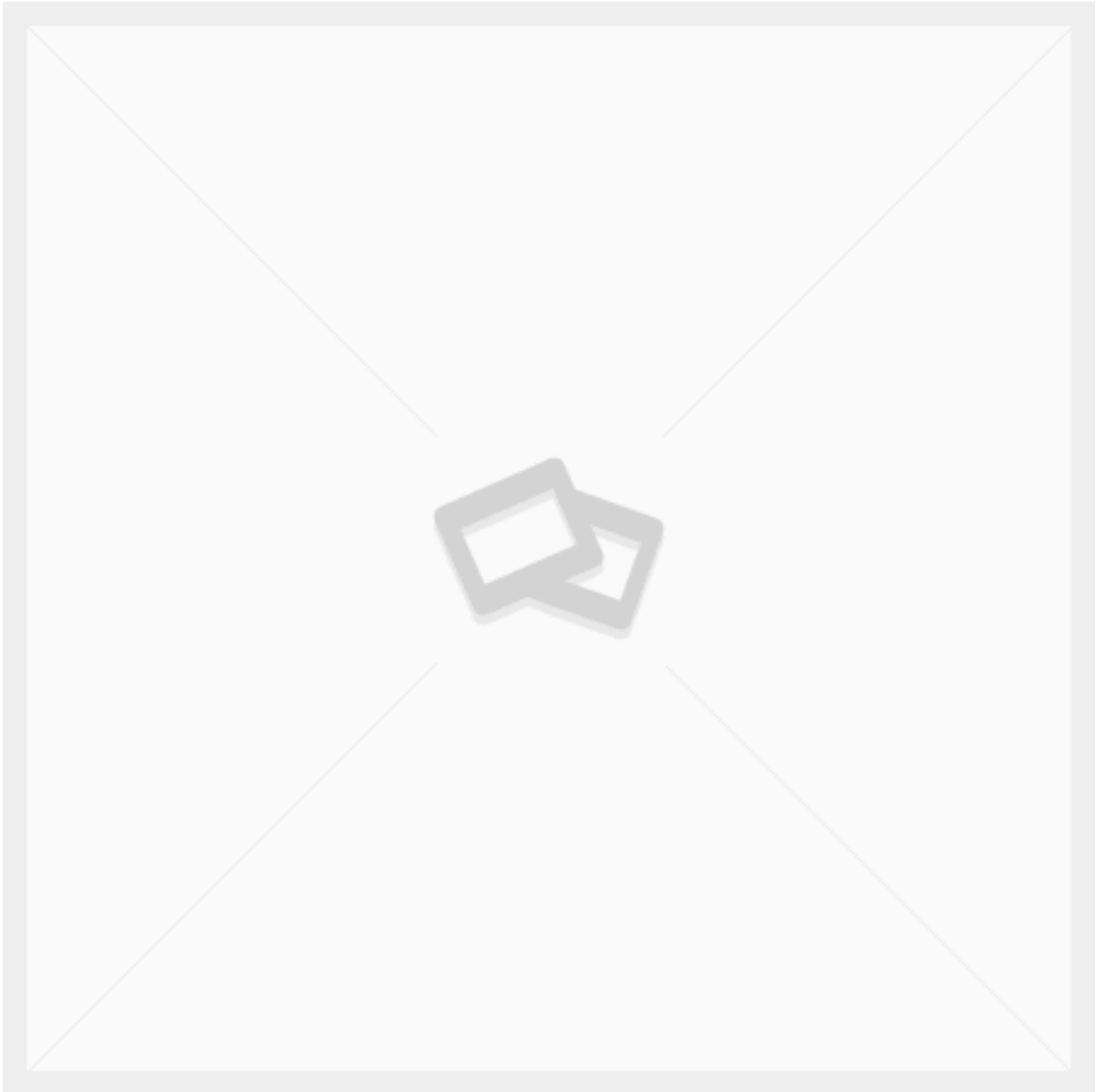




Nouvelle indécence de l'ARS Ile de France, de quoi jeter un peu plus d'huile sur le feu!!

Publié le 9 mars 2022 par Christine Appiani





Courrier de Christine Appiani, infirmière syndicaliste

Il n'y a pas que la cinquième vague qui mette l'hôpital à genoux. Les personnels ne trouvent plus les mots à force de n'être plus entendus. Au lieu de prendre acte du fait que les soignants manquent de moyens, que leurs conditions de travail se détériorent, et de rendre attractives les professions médicales et paramédicales, le gouvernement entretient une spirale infernale qui accélère la désaffection des soignants. La crise structurelle de l'hôpital s'aggrave surtout faute de ressources humaines.

Après le dernier « geste » du ministère de l'annonce d'une prime mensuelle de 100 € dès janvier pour quelques 24 000 infirmiers travaillant dans les services de soins





critiques, l'ARS IDF a annoncé par communiqué de presse le 17 janvier 2022, déployer un dispositif régional dit de « fidélisation ». Ce dispositif permettra à chaque établissement francilien qui « voudrait se saisir ou non de cette opportunité » de proposer (jusqu'au 28 février 2022) à des infirmiers, un CDD, moyennant une rémunération brute mensuelle attractive de 3085 € ainsi qu'une prime de 4000 € pour un CDD de 6 mois et 7000 € pour un CDD de 9 mois.

Le suivi et l'évaluation du dispositif seront assurés par le comité inter-fédérations composé de l'ARS et fédérations hospitalières publiques et privées (APHP, FHF, FEHAP, FHP et UNICANCER). Ainsi ces CDD choisiront leur temps de travail, tandis que les personnels en poste devront s'adapter à leur désidérata, et percevront jusqu'à 47 000 € brut pour une mission de 9 mois alors qu'une IDE de la FPH en début de carrière perçoit 1833.16 € brut mensuels !

La réaction ne s'est faite attendre, au lendemain du communiqué, à Pontoise les IDE d'Oncologie : « *inacceptable, si c'est ça, autant démissionner* », « *c'est toujours aux mêmes qu'on demande toujours plus* », « *déjà que les jeunes ne restent pas longtemps dans le même service ou sur l'hôpital* », « *les anciennes forment sans cesse les arrivants et pour quoi ? Les nouveaux ne restent pas* », « *déjà que la différence des diplômes se fait sentir, maintenant on veut payer plus ceux qui ont le moins d'expérience. Je ne dis pas qu'ils seraient payés trop, mais il faut augmenter le salaire des anciens diplômés* ».

C'est ainsi que le Gouvernement, à travers ses ARS, remercie le personnel ! Une rémunération indécente et des conditions de travail déplorables. 3000 postes d'IDE vacants dans les hôpitaux franciliens. L'hémorragie se poursuit, démissions, reconversions, un recrutement de plus en plus problématique. « Les conditions d'attractivité et de fidélisation » escomptées par la tutelle, un écoëurement qui atteint son paroxysme ! 40% des soignants envisageraient de changer de métier. Ce dispositif ne peut que favoriser la fuite des professionnels qui verront s'accroître la différence de salaire entre elles/eux et les mercenaires.

La solution Madame Verdier, Directrice Générale de l'ARS IDF, vous l'avez : former, embaucher, revaloriser ! Reconnaître les qualifications, l'expertise de chacun.ne de ces soignants. Proposer cette rémunération aux intérimaires veut dire que l'argent est là et que les professionnels ont raison d'exiger une augmentation significative, générale et pérenne des salaires. Ainsi vous « fidéliserez » et attirez des professionnels experts par leurs connaissances pour une prise en charge de qualité comme les procédures de certification l'exigent de nos établissements.